

Programme court de deuxième cycle en intervention éducative auprès des élèves avec incapacités intellectuelles sévères

Téléphone : 514 987-3000 #4693

Code	Titre	Grade	Crédits
0002	Programme court de deuxième cycle en intervention éducative auprès des élèves avec incapacités intellectuelles sévères	Attestation d'études, Att.	12

Contingent	Programme non contingenté
Régime et durée des études	Temps partiel : 4 trimestres.
Campus	Campus de Montréal
Organisation des études	Cours offerts la fin de semaine

OBJECTIFS

Le programme court de deuxième cycle permettra aux enseignants et autres intervenants scolaires des niveaux préscolaire, primaire et secondaire de :

- approfondir leur connaissance des caractéristiques des élèves ayant des incapacités intellectuelles sévères* avec ou sans déficiences associées et tenir compte de leurs impacts sur l'apprentissage ;
- connaître et expérimenter de nouvelles approches et stratégies d'enseignement de la communication ainsi que l'utilisation d'aides techniques adaptées aux élèves ayant des incapacités intellectuelles sévères avec ou sans déficiences associées ;
- développer des habiletés, des attitudes et des pratiques pédagogiques permettant l'intervention éducative adaptée aux besoins des élèves ayant des incapacités intellectuelles sévères avec ou sans déficiences associées en répondant aux exigences des nouveaux programmes de formation de ces élèves.

* L'appellation "élèves ayant des incapacités intellectuelles sévères" désigne les élèves identifiés par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport par le code 23 (déficience intellectuelle profonde) et code 24 (déficience intellectuelle moyenne à sévère).

Plus spécifiquement, ce programme permettra aux enseignants de :

- approfondir la connaissance des caractéristiques au plan moteur, sensoriel, langagier, cognitif et émotionnel des élèves avec incapacités intellectuelles sévères et adapter les interventions éducatives à ces caractéristiques ;
- tenir compte des besoins de santé, des limites physiologiques et des troubles de santé mentale des élèves avec incapacités intellectuelles sévères lors des interventions éducatives ;
- connaître la terminologie médicale et certains éléments de physiologie et neurologie afin de faciliter la consultation des dossiers médicaux et la participation aux rencontres transdisciplinaires en vue de planifier l'enseignement pour chaque élève ayant des incapacités intellectuelles sévères ;
- savoir utiliser les programmes éducatifs adaptés, individualiser l'enseignement et évaluer les apprentissages des élèves avec

incapacités intellectuelles sévères ;

- tenir compte de l'impact de la dimension émotionnelle sur l'apprentissage des élèves avec incapacités intellectuelles sévères ;
- connaître et expérimenter des stratégies d'enseignement de la communication, des contenus disciplinaires et des habiletés sociales, stratégies adaptées aux élèves avec incapacités intellectuelles sévères ;
- planifier, structurer et réaliser des interventions éducatives adaptées aux élèves avec incapacités intellectuelles sévères ;
- s'habiller à travailler en partenariat avec les parents ainsi qu'en équipe transdisciplinaire.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis au programme, le candidat doit répondre à l'une des trois conditions suivantes :

- être titulaire d'un permis d'enseignement et d'un baccalauréat obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent. Tout dossier de candidature avec une moyenne cumulative inférieure à 3,2, mais supérieure à 2,8 sur 4,3, sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission.

ou

- être titulaire d'un baccalauréat obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent et travailler en milieu scolaire auprès des élèves ayant des incapacités intellectuelles sévères avec ou sans déficiences associées. Tout dossier de candidature avec une moyenne cumulative inférieure à 3,2, mais supérieure à 2,8 sur 4,3, sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission.

ou

- posséder les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente auprès des élèves ayant des incapacités intellectuelles sévères avec ou sans déficiences associées.

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est d'une cohorte de dix-huit étudiants par année. L'admission se fera par cohorte. L'Université s'engage à offrir le programme à condition qu'il y ait, pour chaque nouvelle cohorte, au moins dix-huit étudiants inscrits. Compte tenu de la capacité d'encadrement du département, une ou deux nouvelles cohortes seront admises par année.

Connaissance de l'anglais

Tout candidat devra posséder une capacité suffisante à lire des textes scientifiques rédigés en anglais.

Méthode et critères de sélection

Évaluation du dossier académique et/ou de l'expérience.

Régime et durée des études

Temps partiel seulement : quatre trimestres Dans la mesure du possible, les cours seront offerts les week-ends et/ou de façon intensive.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits. Certains cours ont des préalables. Consultez la description des cours pour les connaître.)

Le programme court de deuxième cycle comporte 12 crédits obligatoires répartis ainsi : 3 cours de 3 crédits et une activité de fin d'études (stage) de 3 crédits.

Cours obligatoires :

- ASS7041 Caractéristiques des élèves avec incapacités intellectuelles sévères
- ASS7042 Programmes éducatifs adaptés, individualisation de l'enseignement et évaluation des apprentissages des élèves avec incapacités intellectuelles sévères
- ASS7047 Stratégies d'enseignement de la communication adaptée aux élèves avec incapacités intellectuelles sévères
- ASS7048 Stage 1 : Intégration des compétences en enseignement aux élèves avec incapacités intellectuelles sévères

CHAMPS DE RECHERCHE

Enseignement aux élèves ayant des incapacités intellectuelles

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A.

PASSERELLES

Programme court - DESS

Il est possible de passer du programme court de deuxième cycle en intervention éducative auprès des élèves avec incapacités intellectuelles sévères (0002) au DESS en intervention éducative auprès des élèves avec incapacités intellectuelles sévères (3002). Dans ce cas, tous les cours sont reconnus.

DESCRIPTION DES COURS

ASS7041 Caractéristiques des élèves avec incapacités intellectuelles sévères

Approfondir la connaissance des caractéristiques au plan moteur, sensoriel, langagier, cognitif et émotionnel des élèves avec des incapacités intellectuelles sévères et adapter les interventions éducatives à ces caractéristiques. Connaître la terminologie médicale et certains éléments de physiologie et neurologie afin de faciliter la consultation des dossiers médicaux et la participation aux rencontres transdisciplinaires en vue de planifier l'enseignement pour chaque élève ayant des incapacités intellectuelles sévères. Tenir compte des besoins

de santé, des limites physiologiques et des troubles de santé mentale des élèves ayant des incapacités intellectuelles sévères lors d'interventions éducatives. Être sensibilisé aux aspects éthique, historique et culturel et aux droits des personnes avec des incapacités intellectuelles sévères. Définitions, étiologie et caractéristiques. Développement normal et atypique au plan moteur, sensoriel, langagier, cognitif et émotionnel. Éléments de physiologie et de neurologie. Soins de santé physique, médication, premiers soins, appareils orthopédiques et terminologie médicale en lien avec les caractéristiques des élèves ayant des incapacités intellectuelles sévères avec ou sans déficiences associées. Limites physiologiques et grilles d'observation de la douleur. Santé mentale et impact sur l'intervention éducative. Éthique, dignité et qualité de vie (ex. : mesures de contention, stérilisation, euthanasie).

Modalité d'enseignement

Exposés - Travaux en équipe - Travaux d'application pratique en situation de classe.

ASS7042 Programmes éducatifs adaptés, individualisation de l'enseignement et évaluation des apprentissages des élèves avec incapacités intellectuelles sévères

Savoir utiliser les programmes éducatifs adaptés, individualiser l'enseignement et évaluer les apprentissages des élèves avec incapacités intellectuelles sévères. Planifier, structurer et réaliser des interventions éducatives adaptées aux élèves avec incapacités intellectuelles sévères. Tenir compte de l'impact de la dimension émotionnelle sur l'apprentissage des élèves avec incapacités intellectuelles sévères. Tenir compte des besoins de santé, des limites physiologiques et des troubles de santé mentale des élèves avec incapacités intellectuelles sévères lors des interventions éducatives. Connaissance et application des programmes éducatifs adaptés aux élèves ayant des incapacités intellectuelles sévères avec ou sans déficiences associées: contenus et liens avec les programmes généraux. Évaluation des acquis et des besoins des élèves ayant des incapacités intellectuelles sévères. Choix des habiletés prioritaires et individualisation de l'enseignement. Suivi des apprentissages : observation, dossier de réalisations, bulletin, listes de vérification et autres instruments de mesure.

Modalité d'enseignement

Exposés - Travaux en équipe - Travaux d'application pratique en situation de classe

ASS7047 Stratégies d'enseignement de la communication adaptée aux élèves avec incapacités intellectuelles sévères

Connaître et expérimenter des stratégies d'enseignement de la communication, des contenus disciplinaires et des habiletés sociales, stratégies adaptées aux élèves avec incapacités intellectuelles sévères. Tenir compte de l'impact de la dimension émotionnelle sur l'apprentissage des élèves avec des incapacités intellectuelles sévères. Planifier, structurer et réaliser des interventions éducatives adaptées aux élèves avec incapacités intellectuelles sévères. - Connaissance des principes de base de la communication : fonctions, formes et contextes. - Modes de communication au niveau réceptif et expressif des élèves ayant des incapacités intellectuelles sévères avec ou sans déficiences associées. - Systèmes augmentatifs et alternatifs de communication. - Utilisation des aides techniques. - Stratégies d'enseignement visant la communication fonctionnelle des élèves. - Programmes d'enseignement de la communication orale et écrite (PECS, VPL, ABC boum, HWT, etc.).

Modalité d'enseignement

Exposés, travaux en équipe, travaux d'application pratique en situation de classe.

ASS7048 Stage 1 : Intégration des compétences en enseignement

aux élèves avec incapacités intellectuelles sévères

Savoir utiliser les programmes éducatifs adaptés, individualiser l'enseignement et évaluer les apprentissages des élèves avec incapacités intellectuelles sévères. Tenir compte de l'impact de la dimension émotionnelle sur l'apprentissage des élèves avec incapacités intellectuelles sévères. Tenir compte des besoins de santé, des limites physiologiques et des troubles de santé mentale des élèves avec incapacités intellectuelles sévères lors des interventions éducatives. Planifier, structurer et réaliser des interventions éducatives adaptées aux élèves avec incapacités intellectuelles sévères. S'habiller à travailler en partenariat avec les parents ainsi qu'en équipe transdisciplinaire. Favoriser l'inclusion et la participation sociale des élèves ayant des incapacités intellectuelles sévères. Application sous supervision des principes de l'enseignement individualisé et de groupe en lien avec l'évaluation des besoins des élèves d'un groupe classe. Mise en application des programmes éducatifs pour les élèves ayant des incapacités intellectuelles sévères avec ou sans déficiences associées. Planification et application de situations d'enseignement-apprentissage dans le domaine de la communication. Travail en collaboration ou en partenariat avec la famille et avec les divers intervenants oeuvrant dans la classe. Planification et présentation de l'horaire de classe en fonction des besoins de chacun des élèves et des habiletés prioritaires à développer. Rapport d'intervention.

Modalité d'enseignement

L'approche pédagogique nécessite que chaque étudiant soit filmé par un moniteur lors de la réalisation de situations d'enseignement-apprentissage en milieu scolaire afin de pouvoir effectuer une analyse réflexive sur leurs pratiques et attitudes éducatives auprès des élèves avec incapacités intellectuelles sévères.

Conditions d'accès

Dans le programme court en intervention éducative auprès des élèves avec incapacités intellectuelles sévères : avoir réussi 9 crédits. Dans le DESS en intervention éducative auprès des élèves avec incapacités intellectuelles sévères : avoir réussi 21 crédits.

N.B. : Le masculin désigne à la fois les hommes et les femmes sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.
Cet imprimé est publié par le Registrariat. Basé sur les renseignements disponibles le 21/04/10, son contenu est sujet à changement sans préavis.
Version Hiver 2013